

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun

48210-Montbrun



Procès-Verbal
de la réunion
du conseil municipal,
Séance du 22 juin 2015 - 21 H 00

Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

Montbrun.mairie@wanadoo.fr

www.montbrun48.fr

Présents:

Serge MAURIN Isabelle PASCAL Christian MALHOMME Flore CAVALLINI

Asents excusés:

Régine GERBAIL, Jean-Juc MICHEL, Didier VERNHET.

Secrétaire de la séance:

Madame Isabelle PASCAL

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015, il est approuvé à l'unanimité.

En complément de l'ordre du jour:

Départ des locataires du logement de la Mairie :

Par courrier du 30/04/2015 Mme M. Sébastien Cuminge ont donné leur préavis de départ du logement de la Mairie pour le 31 août 2015.

Le conseil accepte le préavis donné par M et Mme CUMINGE , pour le 31/07/2015.

Un état des lieux est fait, la caution peut-être rendue et le Maire EST autorisée à signer le bail avec le nouveau locataire.

- Opération d'entretien des circuits VTT du Grand Site

Le Syndicat mixte du Grand Site a créé en 2010 un réseau de neuf itinéraires balisés spécifiquement pour la pratique du VTT. Les travaux d'entretien des circuits VTT du Grand Site sont lancés et seront achevés fin juin 2015.

En tant qu'adhérent au Syndicat mixte au titre de la compétence Opération Grand Site, la commune de Montbrun participe financièrement à cette opération.

Le Conseil municipal approuve la participation de la commune qui est, selon le plan prévisionnel approuvé par le Syndicat Mixte du Grand Site par délibération en date du 6 février 2014, de 275,65€.

- Document Unique

Par délibération en date du 8 février 2015, le conseil Municipal avait décidé la signature d'une convention PFI avec le Centre de Gestion de la FPT de la Lozère pour l'élaboration d'un document unique d'évaluation des risques au travail.

Le document rédigé par les services du CDG est parvenu en Mairie le 27/05/2015.

Le conseil municipal prend connaissance des « plans d'actions », les prescriptions seront réalisées avant décembre 2015.

Dans un premier temps la vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux sera prochainement programmée.

. Travaux d'aménagement de chemins d'accès

Le voie communale non classée, qui longe le Tarn a été endommagée lors de crues et était devenue impraticable. Les travaux consistent au nettoyage, enrochement bétonné et remblaiement.

Montant des travaux H.T. 4 000€

Demande de subvention au Département : 2 000€. Le conseil municipal approuve cet exposé et demande une subvention de 2000 € au Département.

Les travaux ont été réalisés.

. Location chasse année 2015-2016

Le droit de chasse payé par l'association Cynégétique du Nord Méjean est de 1 150€, le conseil décide de ne pas augmenter cette année.

. Amendes de Police

Conformément à l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental attribue aux communes concernées une aide financière à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité.

Un dossier est à constituer et à déposer avant le 30 septembre 2015 : descriptif, estimation financière, délai d'engagement à la réalisation, phasage des travaux. Un état des lieux sera effectué et des devis demandés pour la VC de La Chadenède.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Questions diverses :

Contrats Territoriaux,

Plusieurs réunions ont eu lieu, le Conseil décide que les projets à inscrire sont sentiers des puits, jeux pour enfants, accès aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux et divers aménagements dans la commune.

Défrichements et travaux forestiers sur des parcelles sectionnales de la commune, d'une superficie totale de 107 ha.

le 19/06/2015 la Commission Départementale de la Nature , des Paysages et des sites s'est réunie. La demande de la commune a reçu un avis favorable à la réalisation de ces travaux forestiers.

Réunion PNC : relative à la baisse des consommations et de l'amélioration de l' impact de l'éclairage public.

Au vu des enjeux climatiques, environnementaux et financiers de ce dossier l'amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public a été retenu parmi les 10 engagements volontaires des communes adhérentes à la charte du Parc National des Cévennes.

Les buts sont:

- éclairage optimisé des seules zones publiques;
- respect de l'environnement (animaux) et de la santé publique;
- baisse de la consommation électrique;

Un état des lieux du parc technique (bourg, armoires..) sera demandé au SDEE ainsi qu'un diagnostic technique et énergétique à Lozère energie.

Les solutions les plus simples engagées par certaines communes.:

- arrêt complet ou partiel, sur une plage horaire à définir
- baisse d'intensité pendant les mêmes plages horaires.

Prochain conseil:

Gestion du Tarn: plan sur 5 ans